

« JEUDI de l'AFREF » 18 mai 2017

8h45 à 12h45, IGS - 12 rue Alexandre Parodie 75010 Paris

L'émergence de formations non formelles et informelles en faveur de l'employabilité : quelles évolutions au regard du droit positif ?

Dans le code du travail, le mot « formation » n'occupe que peu de place, les textes évoquant davantage la notion d'employabilité. La loi du 5 mars 2014 a créé des outils individuels en faveur des salariés (conseil en évolution professionnelle, compte personnel de formation, entretien professionnel, etc) afin de les rendre davantage acteurs de la sécurisation de leurs parcours professionnels, la formation n'étant qu'un moyen, parmi d'autres, pour y parvenir.

Parallèlement, les plans de formation d'un certain nombre d'entreprises ont sensiblement muté, affichant une tendance baissière des dépenses jusqu'alors fiscalement imputables avec une augmentation corrélative des investissements dans des formations multimodales, outils digitaux et dispositifs collaboratifs visant à la « trans-formation » des pratiques et des organisations.

Les environnements numériques prédisposent à l'autodidaxie et aux pratiques résiliantes, tandis que l'offre de formation tend elle-même à se transformer (phénomène d'ubérisation, avènement des plateformes numériques, nouvelles formes d'intermédiation dans l'achat de formation, etc.).

Aujourd'hui et plus encore demain c'est le concept-même de « formation » qui se trouve remis en cause. Or, la question se pose de l'éligibilité des actions, tant au titre des fonds mutualisés qu'au regard de l'obligation d'employabilité incombant aux employeurs. Et elle en soulève bien d'autres : quelle traçabilité des formations de façon efficiente à l'heure du digital ? Quelles modalités d'évaluation des stagiaires ? Comment garantir la qualité des formations ? Comment assurer la reconnaissance des acquis -y compris non formels et informels ?

Face à ces évolutions tant des pratiques que des cadres réglementaires, comment « former » et « se former » sans être « hors la loi » ? Quelles sont les points de vue des acteurs institutionnels et paritaires situés au cœur du système de la formation ?

Timing de la matinée

- 8h45** **Accueil des participants** par **Claude VILLEREAU**, *Délégué général de l'AFREF*
- 9h** **Présentation du thème et animation de la matinée** par **René BAGORSKI**, *Président de l'AFREF*
- 9h10** **Etat des lieux des problématiques actuelles et à venir liées à la formation et à l'acquisition de compétences dans des environnements complexes** par **Patrick WAELES**, *vice-Président de l'AFREF*
- 9h30** **Focus sur le contentieux de l'employabilité**, par **Sabrina DOUGADOS**, *Avocat associé, Cabinet Fromont Briens*
- 10h15** **PAUSE**
- 10h30** **TABLE RONDE "Echanges et mise en perspectives" - Intervenants :**
- . **Stéphane REMY**, *Délégation générale à la formation professionnelle*
 - . **Philippe DEBRUYNE**, *vice-Président du COPANEF*
 - . **Christian LAJOUX**, *Président du COPANEF*
- 11h30** **Echanges et débat avec les participants**
- 12h30** **Synthèse et conclusion**